



Question écrite

Publication des réponses du conseil municipal aux questions écrites des conseillers de ville.

Dans le cadre du traitement des questions écrites du conseil de ville, les réponses du conseil municipal ne sont jamais mises à disposition du public dans les procès-verbaux des séances. Sur le site internet de la commune, les séances du conseil de ville peuvent être consultables sous diverses formes (enregistrement audio de la séance, procès-verbal écrit, registre des interventions).

Dans ces trois modèles, nous pouvons obtenir comme information le titre de la question écrite, le parti qui la dépose et le degré de satisfaction de l'intervenant mais pas la réponse du conseil municipal.

Je peux comprendre qu'il ne soit pas opportun d'alourdir les procès-verbaux écrits en y rajoutant le texte complet des réponses du conseil municipal mais dans le registre des interventions, un lien hypertexte permet déjà de consulter le développement complet de la question écrite et pourrait être complété par celui de la réponse du conseil municipal.

Interventions

Vous pouvez télécharger le fichier au format pdf en cliquant ici

Genre	No	Séance du	Auteurs	Objets	Date réponse	Réponse – décision – exécution
Question écrite	1017	25.01.2018	PS- VERTS	De nombreux projets immobiliers, mais pour qui ?	17.05.2018	Interpellateur partiellement satisfait

Ma question est la suivante :

Serait-il possible pour des notions de transparence, d'ajouter un lien d'accès à ces réponses dans le registre des interventions à côté du lien renvoyant à la question ?

Je remercie le Conseil municipal pour sa réponse.

Groupe PS - VERTS

Matthieu HAYS